Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 108 (1982)

Heft: 13

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS Nº Page
Etablissement Public du Parc de la Villette, Paris	Concours international, Parc de la Villette	Ouvert à des équipes de concepteurs et de créateurs désireux de s'associer pour ce projet. Ces équipes sont librement composées sous réserve qu'elles comprennent: un architecte-paysagiste, une cellule formée des spécialistes dans l'évaluation technique et financière du projet	Nouveau: 30 juin 82	11/82 B 70
Stadtrat von Zürich	Wohnüberbauung auf dem ehemaligen Tramdepotareal Tiefenbrunnen in Zürich-Riesbach	Alle in der Stadt Zürich seit mindestens dem 1. Januar 1980 niedergelassenen Architekten (Wohn- oder Geschäftssitz) sowie alle Architekten mit Bürgerrecht in der Stadt Zürich	Nouveau: 1 ^{er} juillet 82	
Ville de Berne	Halle de sport, Centre sportif du Wankdorf, CP	Groupes d'architectes et d'ingénieurs civils ayant leur domicile privé et professionnel dans le canton de Berne au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1980 ou origi- naires du canton	Inscription	
Commune de Plan-les-Ouates GE	Agrandissement de l'école à Plan-les-Ouates, CP	Architectes genevois quel que soit leur domicile; architectes confédérés domiciliés ou ayant un établissement professionnel dans le canton de Genève depuis une date antérieure au 1 ^{er} janvier 1980; architectes étrangers domiciliés ou ayant un établissement professionnel dans le canton de Genève depuis une date antérieure au 1 ^{er} janvier 1972	27 août 82	
UIA, Hongkong Institute of Architects, OIS Property Development of Hongkong	Complexe résidentiel dans les sommets du « Peak », ville de Victoria, Hongkong	Concours international pour architectes diplômés	septembre 82	8/82 B 46
Commune de Lutry	Bâtiment pour les services industriels de Lutry VD, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis depuis le ler janvier 1981 au plus tard sur le territoire de la commune de Lutry; architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois établis sur le territoire des communes de Paudex, Belmont, Savigny, Villette, Grandvaux, Cully		8/82 B 46
Baudepartement des Kantons Basel-Stadt, GGG Breite AG	Gestaltung des Areals Breite — Zentrum in Basel, CI	Alle im Wirtschaftsraum Nordwestschweiz (Kanton Basel-Stadt, Basel-Land, Bezirke Dorneck und Thierstein im Kt. Solothurn, Laufental im Kt. Bern, Bezirke Laufenburg und Rheinfelden im Kt. Aargau) heimatberechtigten oder seit mindestens dem 1. Januar 1980 niedergelassenen (Wohn- oder Geschäftssitz) Architekten und Planungsfachleute	(dès le	
Wiggins Teape, Multitec AG, Wankdorffeldstr. 66, 3000 Bern 22	Architekturgetreue Massstabzeichnungen	Int. Wettbewerb für Architekten, Architekturstudenten und andere	15 octobre 82	
Commune de Chermignon	Installations sportives et touristiques de Crans	Architectes résidant dans le canton du Valais depuis le ler janvier 1982, aux architectes valaisans établis en Suisse et sur invitation à un certain nombre d'architectes de Suisse romande et du Tessin sélectionnés après dépôt de leur candidature (jusqu'au 11 juin 1982)		13/82 B 78
Stadt Thun	Überbauung des Mühlenareals, Thun, CP	Fachleute, welche seit dem 1. Januar 1981 im Kanton Bern ihren Wohn- oder Geschäftssitz haben oder in der Gemeinde Thun heimatberechtigt sind		
Commune de Chêne-Bougeries GE	Aménagement du village de Chêne-Bougeries, CI	Concours ouvert à tous les architectes et étudiants en architecture domiciliés à Genève avant le 1er janvier 1979, ainsi qu'à tous les architectes et étudiants en architecture genevois, quel que soit leur domicile	29 déc. 82	11/82 B 70
Baudepartement des Kantons Solothurn	Kantonsspital in Olten, CP	Selbständige Architekten, die seit dem 1. Januar 1981 im Kanton Solothurn Wohn- oder Geschäftssitz haben und seit diesem Datum selbständig sind, ferner alle seit dem 1. Januar 1981 im Kanton Solothurn heimatberechtigten selbständigen Architekten, die seit diesem Datum selbständig sind	11 février 83 (23 juillet 82)	

Nouveaux dans cette liste

Fondation pour l'Ecole de la construction et la FVE	bâtiment administratif de la FVE à Tolochenaz	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois et établis professionnellement dans le canton avant le ler janvier 1981. Les concurrents peuvent collaborer avec un ingénieur civil	(1er oct. 82)	13/82 B 78
		un ingemeur civii		

Carnet des concours

Complexe hôtelier et aménagement d'équipement de sport et de loisir à Crans-sur-Sierre

La commune de Chermignon et les installations sportives et touristiques de Crans lancent un concours d'architecture pour la réalisation d'une maison des congrès et d'un complexe hôtelier et l'aménagement d'équipements de sports et de loisir dans le secteur de l'Etang Long à Crans-sur-Sierre.

Le concours est ouvert aux architectes résidant dans le canton du Valais depuis le 1er janvier 1982 et aux architectes valaisans établis en Suisse. Pour participer, les architectes doivent être inscrits au Registre suisse A ou B, avoir une expérience professionnelle équivalente, ou être diplômés EPF ou ETS. Les inscriptions sont à faire jusqu'au 18 juin 1982 auprès de l'organisateur à l'adresse suivante: «Concours Etang Long-Crans», Secrétariat communal, 3961 Chermignon, avec le versement d'un dépôt de Fr. 700.- au CCP 19-747, caisse communale, Chermignon. Ce concours sera en outre ouvert sur invitation à un certain nombre d'architectes résidant en Suisse romande et au Tessin.

Jury: Bernard Attinger, architecte cantonal, Sion, Gilbert Charrot, architecte, Lausanne, Aurelio Galfetti, architecte, Bellinzone, Vincent Mangeat, architecte, Nyon, Gaston Barras, président de la commune de Chermignon (représentant des milieux privés), Jean Clivaz, vice-président de la commune de Chermignon, Ulysse Lamon, président de la commune de Lens; suppléants: François Kuonen, adjoint de l'architecte cantonal, Sion, Hans Ritz, architecte au Service des Bâtiments, Sion, Urs Zuppinger, architecte urbaniste, Lausanne, Gaston Bagnoud, président de la commune d'Icogne, Paul-Alfred Mudry, président de la Société de Développement de Crans.

Une somme de Fr. 75 000. – est mise à disposition du jury pour l'attribution de 6 à 8 prix. En outre, une somme de Fr. 15 000. – est réservée au jury pour d'éventuels achats.

Le programme du concours prévoit le réaménagement du secteur d'Etang Long par un projet d'ensemble regroupant la réalisation:

- d'un complexe hôtelier de 80 chambres, restaurant, dancing, casino, etc.
- d'une maison des congrès de 600-800 places avec locaux de séminaires et salles d'exposition
- le club-house du golf
- des équipements de sports et de loisir: tennis, patinoire, curling.

Le programme indicatif du concours est disponible pour consultation auprès de l'organisateur sur demande écrite, dès le 24 mai 1982. Les documents de base seront disponibles dès le 21 juin 1982. Les questions relatives au concours seront adressées, par écrit et anonymement, jusqu'au 9 juillet 1982 à l'organisateur. Une visite des lieux sera organisée le 1er juillet 1982. Le rendu des projets est fixé au 15 novembre 1982. Les maquettes devront être envoyées jusqu'au 22 novembre 1982.

Concours pour la réalisation de l'Ecole de la construction et du Bâtiment administratif de la FVE à Tolochenaz VD

La Fondation pour l'Ecole de la construction et la Fédération vaudoise des Entrepreneurs de bâtiment et de travaux publics (FVE) organisent conjointement un concours d'architecture en vue de la construction, respectivement d'une école professionnelle pour les métiers affiliés à la FVE, et d'un bâtiment abritant l'ensemble des services administratifs de la FVE. Les deux objets seront implantés sur une parcelle sise au lieu-dit «Riond-Bosson», commune de Tolochenaz. Adresse de l'organisateur: Fédération vaudoise des Entrepreneurs, concours Ecole de la construction, M. Jacques Guignard, secrétaire du jury, Av. Jomini 8, case postale 375, 1001 Lausanne, tél. 36 18 21. Ce concours est un concours de projets, au sens de l'article 6 du Règlement SIA no 152.

Le jury est composé comme suit: président: Robert Girsberger, président de la FVE, Lausanne; membres: Mario Bevilacqua, architecte, Lausanne, Jean-Pierre Dresco, architecte, Lausanne, Vincent Mangeat, architecte, Nyon, Giacomo Pisoni, directeur du Centre professionnel de Gordola TI. René Vittone, architecte, Servion, Charles-André Walter, directeur adjoint de la FVE, Lausanne; membres suppléants: Jean-Pierre Ortis, architecte, Genève, Arnaldo Bovera, secrétaire professionnel à la FVE, Lausanne. Le concours est ouvert aux architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois et établis professionnellement dans le canton avant le ler janvier 1981. Les concurrents peuvent collaborer avec un ingénieur civil et ont la faculté de faire figurer son nom. Dans ce cas l'ingénieur devra satisfaire aux conditions de reconnaissance (art. 71 LCAT) et d'établissement mentionnées au point 4.1. Un ingénieur ne peut participer qu'avec un seul concurrent. L'ingénieur civil ayant collaboré avec l'architecte retenu pour la suite des études sera mandaté pour les prestations relevant de sa spécialité, sous réserve de l'art. 54.4 du Règlement SIA 152 applicable par analogie. Une somme de Fr. 70 000. - pour être répartie en 7 à 8 prix et une somme de Fr. 20 000. - pour d'éventuels achats sont à la disposition du jury.

Les inscriptions seront prises du 7 juin 1982 jusqu'au ler octobre 1982, contre un dépôt de Fr. 200.—. Les documents de base seront remis au concurrent au moment de l'inscription. Le fond de maquette pourra être retiré dès le 21 juin 1982, auprès de M. XY. Les questions relatives à ce concours seront formulées par écrit et anonymement jusqu'au 13 août 1982 à l'adresse de l'organisateur. Les documents demandés seront remis à l'adresse de l'organisateur jusqu'au 10 décembre 1982. La maquette sera remise jusqu'au 23 décembre 1982.

Programme: ateliers: maçons et carreleurs 1800 m², plâtriers et peintres 1200 m², métiers du bois 2000 m², serruriers 550 m², métiers divers 400 m², 12 classes de théorie, administration 250 m², locaux communs, bibliothèque, auditoire, hall, cafétéria, etc. 650 m²; bâtiment administratif: direction et information 400 m², institutions sociales 400 m², informatique 320 m², office technique, services généraux, 5 salles de conférence.

Congrès

3e cycle en énergétique

Cet enseignement de 3° cycle à l'Université de Reims a pour but de donner, en une année, une formation de haut niveau en énergétique préparant directement à la vie professionnelle dans une discipline aux possibilités variées aussi bien dans le secteur industriel et privé que dans

la fonction publique.
Au cours de la formation, l'accent est mis sur 3 aspects essentiels conduisant aux économies d'énergie: meilleure utilisation de l'énergie traditionnelle par la connaissance approfondie des mécanismes d'échange et de conversion des énergies; meilleure gestion de l'énergie utilisée dans l'industrie, notamment par large recours aux applications de la microélectronique; meilleure connaissance des énergies dites nouvelles et notamment de l'énergie solaire en vue de leur

emploi plus large dans le secteur industriel et celui de l'habitat.

Programme

La formation d'environ 300 h. comporte des enseignements magistraux, dirigés et pratiques, assurée pour 200 h. par des universitaires et pour 100 h. par des professionnels. Elle est suivie d'un stage de 3 mois en entreprise donnant lieu à un mémoire.

- 1. Enseignement général (85 h.) Conduction, régimes permanents et transitoires; convection; rayonnement, interaction matière-rayonnement; changements de phase, l'eau, l'air humide; mesures techniques.
- 2. Applications (77 h.) Isolation thermique; échangeurs; combustion et combustibles, brûleurs et chaudières; fours industriels; techniques de séchage et de conservation; techniques d'éclairage.
- 3. Energies nouvelles (40 h.) Energie solaire; rayonnement solaire, absorption atmosphérique, capteurs thermiques, conversions thermodynamique et photovol-

taïque, architecture solaire; biomasse; géothermie; énergie éolienne.

- 4. Microélectronique appliquée (60 h.) Compléments sur les avertissements; compléments de la logique; microprocesseurs: apports du microprocesseur dans les domaines de la mesure et de l'industrie.
- 5. Enseignements complémentaires (43 h.) Méthodes d'analyse économique des projets énergétiques; gestion de l'énergie; techniques de documentation; économie d'énergie en agriculture; conférences.

Débouchés

Cadre responsable « Energie » dans les entreprises grosses consommatrices d'énergie: (métallurgie, verrerie, cimenterie, papeterie, agro-alimentaire, textile, bâtiment...). Experts en économie d'énergie dans le secteur privé et public — Cadre chercheur ou technico-commercial d'entreprises spécialisées dans la fabrication d'équipement thermique.

Conditions d'admission

Nombre des étudiants limité à 12, choix sur dossier. Possibilité d'auditeurs libres.

Renseignements: Cellule d'information et d'orientation universitaire, Bibliothèque des sciences et techniques, rue des Crayères, 51100 Reims.

Multi-district Heating

Herning (Danemark), 2-5 novembre 1982

Un symposium est organisé sous ce thème sur le chauffage urbain multiple, sous l'égide de la direction générale à l'énergie de la Commission européenne. Les six sessions de travail seront complétées par une exposition technique. Les exposés d'introduction aux sessions seront présentés par des experts danois et internationaux. Interprétation simultanée en anglais, allemand, français et danois.

Programme et renseignements complémentaires: Multi-district heating, A/S Herning-Hallen, Vardevej 1, DK-7400 Herning (Danemark).